



# DÉCLARATION D'ASSURANCE

À renvoyer avant le 19 juillet 2021 à [isabelle.cazin@exponantes.com](mailto:isabelle.cazin@exponantes.com)

**Vous bénéficiez automatiquement de l'assurance vol et incendie – 183 € par m<sup>2</sup> sous hall et 76 € par m<sup>2</sup> en air libre. Toutefois, cette garantie ne pourra être prise en compte que si cet imprimé nous est retourné dûment complété.** En cas de sinistre, ce descriptif servira de base pour le remboursement.

PRODUITS EXPOSES	MARQUES	PAYS DE FAB.	ACHAT HT
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____
6. _____	_____	_____	_____
7. _____	_____	_____	_____
8. _____	_____	_____	_____
9. _____	_____	_____	_____
		Total Valeur aménagements du stand TOTAL GENERAL HT	_____

**VOL** : En complément de la déclaration de la liste des objets exposés avec leur valeur, annexée à la demande d'admission, il conviendra pour ce qui est de la garantie vol d'être en mesure de présenter à l'assureur la facture d'achat HT des objets dérobés. En cas d'objets artistiques, œuvres d'art, etc... ne pouvant faire l'objet d'une facture, celle-ci devra être remplacée par l'attestation d'un expert agréé produite à la charge de l'exposant, présentée à l'Administration d'Exponantes avant le début de la manifestation. Depuis mai 1984, une disposition fiscale autorise la récupération de la TVA sur les produits disparus à la suite de vols. Les remboursements s'effectueront sur une base HT.

**ASSURANCES** : Nouvelles garanties dommages matériels causés par les attentats, les tempêtes, la grêle, la neige sur les toitures. Tout sinistre devra faire l'objet d'une déclaration immédiate à l'Administration d'Exponantes, et en cas de vol, d'une plainte au Commissariat de Police.

Veillez consulter l'article 15 du Règlement Foires & Salons pour connaître les conditions de votre couverture. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire. Dans ce cas, veuillez indiquer ci-dessous le montant complémentaire à assurer :

CAPITAL A ASSURER EN SUPPLEMENT	CAPITAL	MONTANT
Surface couverte : prime 5,75 ‰	_____	_____
Surface air libre : prime 4,00 ‰	_____	_____
Surprime (matériels fragiles) : 0,40 ‰ de plus	_____	_____
TOTAL TTC (dont TVA 20 %)	_____	_____

## IDENTIFICATION

Société : ..... Responsable ..... Hall.....  
 ..... Stand : ..... Surface : ..... m<sup>2</sup>

## DATE & SIGNATURE